

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20250217

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Bessé sur Braye en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes DAVID Isabelle, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, STERBA Éléonora, membres titulaires,
19 février 2025	
Date d'affichage	
19 février 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 33	
Votants : 39	

### Étaient excusés :

M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à M. CHABILLANT Jean-Luc  
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre  
M. PARIS Hubert  
Mme BESNIER Claire  
Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à Mme MENU Catherine  
Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à M. MASSÉ Nicolas  
Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. VADÉ Prosper  
Mme GERMAIN Martine  
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

## **OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ATTRIBUTION 2025**

Vu l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales, relatif à l'attribution des subventions,

Vu la délibération n°20170303 du 30 mars 2017 du conseil communautaire fixant les conditions d'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération n°20250211 du 27 février 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget principal,

Vu l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 28 janvier 2025.

La CCVBA apporte son soutien financier à des associations de son territoire pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Le budget prévisionnel 2025 a prévu une enveloppe de 190 831 € en direction des associations.

Associations et son projet	Montant
Comice Agricole du Pays Calaisien (20 septembre)	2 000,00 €
Association Sarthoise du Musée de la Paix – Journée Mémoire (6 juin élèves écoles de Saint Calais et Lavaré)	2 100,00 €
Association France 39-45 (camp de reconstitution à Lavaré du 8 au 11 mai et défilé dans les communes de Vibraye (collège et écoles et Semur en Vallon)	1 000,00 €
Anille Braye Tennis – Soyons solidaire face au harcèlement - circuit de tennis intercommunal dans les collèges et les écoles de janvier à juillet 2025	3 000,00 €
Association Sport Adapté Calaisien – Régional Para Cross adapté (11 janvier) et Championnat Régional Para Tennis de Table adapté (1 <sup>er</sup> mars)	1 000,00 €
Association Musiques Magiques – Fonctionnement (convention d'objectifs tripartite)	6 000,00 €
Association CCFSV – Le Muséo Train – Fonctionnement (convention d'objectifs quadripartite)	6 000,00 €
Office du Tourisme – Fonctionnement (convention d'objectifs)	120 000,00 €
Anille Braye Omnisports Intercommunal (ABOI) – Fonctionnement (convention d'objectifs)	33 000,00 €
Association Mission Locale Sarthe Nord (convention de partenariat avec montant/habitant – 1.10€/15210 habitants)	16 731,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

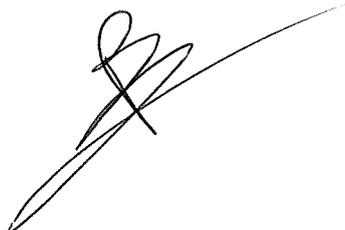
- **OCTROIE** les subventions aux associations, conditionnées au respect et à la tenue du projet associatif, selon le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2025

La secrétaire de séance,

Candy RENARD



Le Président,

Michel LEROY  
COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS

